



**VU** les articles L 2311-2, L 2311-3-I et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) ;

**VU** l'instruction comptable n° 96-078 M14 du 5 Août 1996, modifiée ;

**VU** sa délibération n° 27 du 29 avril 2014 portant vote des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP), modifiée ;

**VU** sa délibération n° 4 du 15 février 2022 portant vote des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) ;

**VU** sa délibération n° 11 du 30 juin 2022 portant vote des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) modifié ;

**CONSIDERANT** qu'il convient d'actualiser une AP/CP ;

**Après avoir entendu le rapporteur,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

Adopté par **45 voix Unanimité**  
Présents ou représentés 45 voix  
Exprimés 45 voix  
Pour 45 voix  
Contre  
Abstention  
NPPV

**ARTICLE 1 : DECIDE** d'actualiser les AP/CP suivantes :

		Total des AP	Réalisations Antérieures	2022	2023	Au delà de 2023
<b>VILLE VIVANTE</b>						
Implantation d'un bassin Olympique	DEPENSES	23 500 000,00		400 000,00	2 600 000,00	20 500 000,00
<b>VILLE ACTIVE</b>						
Aménagement de voies vertes- Plan Vélo	DEPENSES	3 000 000,00		900 000,00	600 000,00	1 500 000,00

**ARTICLE 2 :** Le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

**ARTICLE 3 :** La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité.

**ARTICLE 4 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Ampliation en sera adressée à : - Monsieur le Comptable Public

  
Le Maire  
Stéphane Blanchet

M. le Maire de Sevrans certifie que le présent acte a été :

Reçu en Préfecture le : 14 OCT. 2022

Affiché le : 18 OCT. 2022